

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi seize mai, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi sept mai, s'est réuni à dix-neuf heures dans la salle des Grands Chênes à Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	A donné pouvoir à S. LE VAGUERESSE
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à E. LE FLOCH
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à R. PALARIC
	LE PALLEC	Jean-Marc	Présent
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	A donné pouvoir à JM LE PALLEC
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présent
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	CROGUENNEC	Jean-Yves	Présent
	PERREL	Christèle	Présente
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à S. LE CHAT
	HEMONIC	Alexandra	Absente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Présent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27

Présents : 18/27

Représentés : 5/27

Votants : 23 / 27

Secrétaire de séance : Martine Paré

Décision n°	Titre	Objet – Les Elus présents et représentés décident :	Vote
1_2024_05_16	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 avril 2024	_ D'APPROUVER le procès-verbal du précédent Conseil communautaire.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>
2_2024_05_16	Participation Employeur prévoyance salaire et santé à partir du 1er janvier 2025	➤ Pour la convention de participation risque prévoyance : _ARTICLE 1 : D'ADHERER à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1er janvier 2025, auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représentée par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM, _ARTICLE 2 : D'ACCORDER une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective (à compléter éventuellement de l'inscription au budget du montant du crédit annuel calculé en fonction des taux d'adhésion prévisionnel), _ARTICLE 3 : DE FIXER le niveau de participation comme suit : • Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 10 € par agent, _ARTICLE 4 : D'AUTORISER la Présidente pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription de la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>

		➤ Pour la convention de participation risque santé : _ARTICLE 1 : D'ADHERER à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1er janvier 2025, auprès de l'organisme d'assurance INTERIALE Mutuelle, représentée par l'intermédiaire en assurance RELYENS SPS, _ARTICLE 2 : D'ACCORDER une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective (le montant du crédit annuel sera calculé en fonction des taux d'adhésions prévisionnels), _ARTICLE 3 : DE FIXER le niveau de participation comme suit : • Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent, _ARTICLE 4 : D'AUTORISER la Présidente pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription de la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.	
3_2024_05_16	Plan de continuité Intempérie et canicule	_ D'APPROUVER le plan Intempérie/ Canicule annexé à la présente délibération, _ D'AUTORISER la Présidente à signer l'ensemble des documents d'application de cette décision.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>

4_2024_05_16	Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade à partir du 1er juillet	_D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er juillet 2024 ; _D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>
5_2024_05_16	Régie Tourisme : Ajout de tarifs	_DE VALIDER les tarifs proposés pour la régie Tourisme ; _D'AUTORISER la Présidente à signer les documents afférents à la modification des tarifs.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>
6_2024_05_16	Règlement du Service Public de Gestion des Déchets	_D'APPROUVER le Règlement du Service Public de Gestion des Déchets des déchets ménagers mis à jour, tel qu'annexé à la présente délibération ; _DE DEMANDER une modification de la formulation de l'article 3 pour éviter les erreurs d'interprétations. _D'AUTORISER Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents inhérents à sa mise en application sur l'ensemble du territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>
7_2024_05_16	Convention de partenariat avec la Région Bretagne pour le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 »	_D'APPROUVER la convention « Bien Vivre Partout En Bretagne 2023-2025 » et les termes des engagements définis ; _D'AUTORISER la Présidente à signer la convention « Bien Vivre Partout En Bretagne 2023-2025 » ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>

		_ D'AUTORISER la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	
8_2024_05_16	Participation au Syndicat mixte de la Ria d'Étel pour l'année 2024	_ D'APPROUVER le versement de la participation indiquée.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>
9_2024_05_16	Adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral	_ D'ADHERER à l'Association nationale des Elus du Littoral ; _ DE VERSER le montant de l'adhésion de 0.20 € par habitant, soit 3 759 € pour 18 795 habitants.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>
10_2024_05_16	Modalité de prêt de la salle de sports intercommunale aux associations	_ D'APPROUVER le règlement intérieur de la salle des sports de Bellevue tel que proposé en annexe de la présente délibération ; _ D'APPROUVER les modalités d'utilisation définies dans les deux conventions ; _ D'APPROUVER l'utilisation des documents nommés afin de cadrer la gestion du planning et de l'utilisation de la salle des sports de Bellevue ; _ D'AUTORISER la Présidente à signer tout document relatif à la gestion de la salle des sports de Bellevue.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions</i>

11_2024_05_16	Avis sur arrêté biotope Sainte-Hélène et Plouhinec	_ DE DONNER un avis favorable sur le projet d'arrêté inter-préfectoral de protection des habitats naturels et de biotope « Anse de Berringue et Iniz Er Mour, communes de Plouhinec et de Sainte-Hélène », tel que présenté dans sa version V10 du 08/02/2024, _ D'OPTER pour la solution n°2 quant aux périodes d'hivernage, et de reproduction et migration, relatives aux périmètres 1 et 2, _ D'ÉMETTRE les trois observations suivantes vis-à-vis du projet d'arrêté inter-préfectoral tel que présenté dans sa version V10 du 08/02/2024, en accord avec les remarques du Syndicat mixte de la Ria d'Etel : - L'avis de BBO Communauté vaut pour les périmètres tels que fixés, sans extension éventuelle de ces périmètres - BBO Communauté tient à souligner l'importance qu'il accorde à ce que la préservation des usages soit bien garantie, en particulier les usages de pêche à pied et les activités ostréicoles - BBO Communauté tient à souligner l'importance de la communication à assurer sur le terrain par les services de l'Etat concernés, pour faire connaître et expliquer le contenu de l'arrêté le cas échéant, et rendre visible et lisible la délimitation des périmètres y afférents, avec un balisage spécifique	<i>Délibération adoptée à l'unanimité par 15 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions</i>
---------------	--	---	---